

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 335

Vendredi 2 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique: RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS. — Lyon et départements limitrophes... 40 fr. 24
Autres départements... 45 fr. 24
Étranger (Union postale)... 50 fr. 24

LA DÉLATION A LA CHAMBRE. — VIOLENTS INCIDENTS

FAITS DU JOUR

De violents incidents se sont produits à la Chambre, à propos des actes de délation commis par des universitaires. M. Sembat a interpellé M. Chaumié sur le blâme dont M. Thalamas a été l'objet.

M. Aynard interpellera M. Chaumié sur le cas du F. Crescent, professeur au lycée de Lyon.

A la suite d'un échange de télégrammes entre M. Déroulède et M. Jaures, ce dernier a constitué deux témoins, MM. Augagneur et Deville.

De nouvelles manifestations se sont produites à Paris et à Lyon contre les professeurs Thalamas et Crescent.

Une dépêche de Tokio annonce qu'à Port-Arthur les Japonais se sont emparés de la « Colline des 233 mètres. Les pertes sont importantes.

Chronique de Venise

(D'après un manuscrit du XVI^e siècle récemment mis au jour)

Une incomparable tristesse pesait sur la République. Jamais, même au temps où Carmagnola, le conquérant de Brescia, avait été convaincu de trahison, la gêne et l'angoisse n'avaient été si lourdes. Venise se mourait de dégoût. Car le conseil des Dix suivait avec servilité le dément caprice du grand inquisiteur ou, fort vilainement, se joignait à la haine de la liberté et le mépris de la nation. Emilio Combi était un ex-frère mineur qui, très jeune, avait jeté le froc pour satisfaire dans les intrigues son instinct de despote; parvenu, déjà vieux, au pouvoir, il usait avec désordre tout le retard de sa passion.

A ses côtés, deux surprenants sectaires poursuivaient leurs manières: Andrea, qui avait servi aux bombardiers, où il ne s'était point distingué, prétendant arracher à la politique la gloire que lui avaient refusée les armes; le grand inquisiteur lui avait confié le soin d'annoncer avec adresse les armées de la République. Et il avait osé faire un ami de la République, de qui le cerveau fumait comme la langue aux soirs d'été, mais qui savait habile à soulever les gondoliers contre les capitaines du port. Devant ces trois tyrans, qu'ils haïssaient et méprisaient au fond d'eux-mêmes, les sept autres des Dix s'humiliaient, car ils craignaient leur méchanceté. Le doge lui-même en avait grand-peur et n'osait les chasser, bien qu'il comprit la détresse où sombrait la patrie; il se consolait en donnant des fêtes aux princes et aux envoyés des Etats qui, jusqu'au Grand Turc, prenaient une joie insouhaitée à contempler l'abaissement de la République.

Car les mœurs les plus viles la transformaient en une abominable géolie où la délation était la seule affaire publique ou privée. Les citoyens, et ceux-là surtout investis d'une charge, subissaient la plus tragique incertitude: il leur fallait choisir entre la honte de tomber espions ou la disgrâce certaine d'être dénoncés. Venise, pourtant, avait quelque expérience du gouvernement secret. Mais jamais la guenue du lion du cad n'avait engouffré si goulement les trahisons: d'ailleurs ceux que citaient les Dix à leur meurtrier tribunal avaient au moins sous quel prétexte et il fallait, pour les condamner, l'apparence d'un crime. Les vendeurs y gagnaient leur or, Emilio et Andrea avaient inventé pire.

Il s'agissait à leur solde un certain Vadeardo, homme obscur, qui n'avait pas osé se faire shire, à cause du danger; au mépris des justes lois de la République, ce Vadeardo avait recruté une association secrète où les citoyens, besogneux et avides d'honneurs qu'ils ne pouvaient décentement obtenir s'unissaient pour combiner des tourberies: ils inscrivait sur des listes tous les citoyens, de préférence pourvus de places, dont ils désiraient la perte. Et tout aussitôt les inquisiteurs empêchaient ceux-là de vivre selon le droit, prenaient leurs biens et menaçaient leur honneur.

Mais il arriva que Vadeardo, chef des espions, ne craignait pas de livrer à la fois des milliers de Venitiens qui servaient aux armées, et dont plusieurs combattaient avec lui pour la République. Andrea ne s'étonnait point et s'appropriait à les exécuter. Cependant, à l'assemblée des pégardi, quelques élus s'écourent si haut que, pour la première fois, le grand inquisiteur eut un petit frisson; tout de suite il jeta Andrea à leur merci et promit de donner aux armées un chef digne d'elles et de la victoire. Il mit en effet à leur tête un argenteur, fort habile dans le commerce des Lombards, et enjoignit à Andrea de se retirer au Lido, dans un palazzo désert. Venise, qui ne savait plus s'in-

gnor, souffrit d'abord que Vadeardo, chef des espions, conservât ses honneurs et les parchemins où il vendait les citoyens. Et le grand inquisiteur eut l'audace de le donner en exemple à tous les serviteurs du gouvernement, en proclamant que la délation serait désormais la loi suprême de la patrie.

Alors un sursaut de liberté secoua le peuple, jusqu'ici figé dans la terreur. Ce ne furent plus quelques politiques qui se dressèrent devant la misérable tyrannie des dénonciateurs: Venise entière se leva pour balayer ses despotes. Comme ceux qui servaient aux armées n'osaient se défendre, à cause de leur serment et par crainte qu'on criât au coup d'Etat, comme les chefs de partis étaient suspects d'ambitions personnelles, les pégardi impuissants et le doge obstiné dans son inertie, c'est le peuple tout seul qui, d'un geste irrésistible, fit la délivrance. Un jour que le conseil des Dix préparait quelques nouveaux attentats, le peuple de Venise vint battre le palais ducal: les artisans, les matelots, ceux des lies et ceux de la campagne, les femmes, les vieux défilèrent sous la loggia, par milliers pressés, clamant: « Honte aux délateurs! — La République libre! — A bas l'inquisition! »

Les Dix, apeurés, n'osaient paraître et nul d'entre eux ne proposait, selon l'usage, de parler à la foule. Emilio répétait seulement: Monsieur l'argenteur, songez que vous êtes le chef de l'armée et que l'armée doit nous défendre: c'est son rôle, son rôle essentiel. Mais l'argenteur restait soucieux. Soudain, une formidable rumeur emplit Saint-Marc: on venait de découvrir, sous les Procuraties, Vadeardo, chef des espions, qui se rendait au conseil avec un rouleau de parchemins. Un grand vide s'éclaircit autour du délateur que les marchandes de la Merceria commencèrent de lapider à coups d'humiliants projectiles: sur son pourpoint rebassé des plus nobles insignes, des tommes saignèrent en abondance et il disparaissait sous les tronçons de choux quand le bargello Spina, à la tête des gardes, réussit à le déloger: on le porta, assez piteux, aux côtés du grand inquisiteur à qui, par habitude, il tendit son paquet de délations.

Comme le peuple rugissait toujours et que l'argenteur ne paraissait pas en état de le faire taire, les inquisiteurs se décidèrent à gagner la mer par un égout favorable. Le démagogue Pelletane offrait de fuir sur sa meilleure galère; mais Emilio protesta qu'on avait couru d'assez grands périls... Tous partagèrent sa prudence. Guidés par Vadeardo, chef des espions, ils s'embarquèrent sur une tartane cyproïte, à destination des Etats barbaresques où le sultan réclamait, par sa cour et son harem une police des plus civilisées.

Derrière eux, Venise s'épanouit en franchise et en liberté. Et la République se reprit à vivre.

Maurice GANDOLPHE.

NOTES POLITIQUES

ILS ONT LA FROUSSE
La loge « Parlaite-Union » de Marseille, dans sa dernière « tenue », a voté l'ordre du jour suivant:

Les franc-maçons de Marseille, présents à la réunion du 28 novembre courant, ayant appris que certains journaux réactionnaires annonçaient que les officiers de la garnison de Marseille avaient résolu de se livrer à des voies de fait sur la personne d'un franc-maçon... Déclarent de sortir tous armés, de se défendre les uns, les autres par la force contre des gens qui portent eux-mêmes des armes.

Le président de séance: Clément Levy, ancien adjoint au maire. N'est-ce pas grotesque? Le factum vient en droite ligne des arrières-loges; il est digne de la Canebière où il a dû susciter une bruyante hilarité.

Les francs-maçons de Marseille ont la tête près du bonnet; ils tiennent de Targarin de Tarason dont ils ont la faconette et le courage loin du danger.

Ces braves à trois poils qui ne vont plus sortir de leurs demeures qu'armés de sabres, de revolvers et de couteaux, sont des braves extraordinaires. Dans l'ombre de leurs loges, dans les arrière-boutiques de leurs charcuteries (voyez de Lanessan), dans les chaires professorales, dans les pas-perdes des Palais de justice, dans les cercles et les mess, ils ont mouchardé, espionné, fabriqué des « fiches » sur des collègues et des amis confiants; ils ont accompli leur besogne dans l'obscurité, comme des taupes, nuisant et salissant, brisant des carrières, causant des deuils, sans qu'il leur en eût été précisé parce qu'il n'y avait pour eux aucun danger.

Aujourd'hui, ces fabricants de fiches sont surpris dans l'accomplissement de leur infamie. Ceux qu'ils ont salué menaçant leurs insuiteurs de leur légitime colère, vite nos francs-mouchards, ondateurs et peureux comme il convient à des mouchards, orient à la persécution et dans des orades du jour grotesques, essayent de provoquer le désordre.

Bardez-vous de fer, frères mouchards, pour vous garder non seulement des griffes et des calottes, mais surtout des crachats, les seuls projectiles qui vous conviennent. Ou, ce qui serait encore mieux, couvrez-vous de vos orpècles, affublez-vous du tablier et des rubans symboliques; sous cette

tenue vous ne craignez rien, car le rire désarmera les plus belliqueux et les plus mal intentionnés contre votre peau. — Camille Duoud.

INFORMATIONS

LES CAISSES D'ÉPARGNE
Paris, 1^{er} décembre.
Voici le relevé des opérations des Caissees d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 21 au 30 novembre 1904:

Dépôts de fonds.....Fr. 9 384 332
Retraits de fonds.....5 412 649
Excédent de retraits.....3 971 683

Excédent de retraits, du 1^{er} janvier au 30 novembre 1904: 43,402,330 fr.

UN INCIDENT AUX DARDANELLES
Marseille, 1^{er} décembre.

Un incident s'est produit ces jours-ci aux Dardanelles. L'Iméréthie, de la Compagnie Paquet, a été arrêté pendant deux jours par les autorités turques. Ce navire, entre autres marchandises, transportait un canon du Creusot et des munitions de guerre pour le shah de Perse.

Le commandant de l'Iméréthie, pour continuer son voyage, a dû débarquer le canon et les munitions.

Le shah de Perse a été informé de l'incident par l'ambassadeur de France, M. Constant.

LE « PLOUQUOU DE LYONNE »
Paris, 1^{er} décembre.

Nos lecteurs connaissent de réputation ce journal dont la principale fonction, pour ne pas dire l'unique but, est de déverser sur l'armée, sur les officiers, sur les sous-officiers, des baquets d'ordures.

C'est, on s'en souvient, dans le *Plouquou de Lyonne* que M. Hervé avait jadis écrit qu'il fallait « planter dans le fumier le drapeau de la France ». Hier, les rédacteurs et les gérants de cette feuille compraisaient de nouveau devant le jury de l'Yonne pour des articles de ce genre. Le jury les a acquittés. Ils pourront ainsi, sans crainte ni prison, ni amende, continuer leur triste besogne.

M. SYVETON EN COUR D'ASSISES

Paris, 1^{er} décembre.
Aujourd'hui s'ouvre la session d'assises au cours de laquelle sera jugé, les 9 et 10 décembre, M. Gabriel Syveton.

On connaît donc dés aujourd'hui les jurés qui seront appelés à statuer sur le « geste » du député de Lyons. Leurs noms paraissent importer peu. Disons seulement que dans le nombre se trouvent: deux médecins, sept propriétaires ou rentiers, trois négociants, un marchand de vin, un imprimeur, un avoué, un notaire, deux architectes, quatre entrepreneurs, un cultivateur, un chef d'institution, un maître de travail, un musicien, un charbon, un mécanicien, un manufacturier, un marchand des logis de ganterie en retraite, un intendant retraité, un fabricant d'équipements militaires, deux boulangers, un docteur en droit et un employé du Mont-de-Piété.

Puisque nous parlons de ce procès, où M. le procureur général Bulot doit soutenir l'accusation à l'audience, ajoutons qu'on donne pour certain, au Palais, que le général André, ex-ministre de la guerre, ne se portera pas partie civile.

L'AFFAIRE THALAMAS

Nouvelles Manifestations
Paris, 1^{er} décembre.

De nouvelles manifestations ont eu lieu cet après-midi à la statue de Jeanne d'Arc. A trois heures, un millier de lycéens et d'étudiants ont essayé de se masser sur la place de la Concorde. Des agents les ont dispersés dans toutes les directions.

Au pas de course, les jeunes gens se sont dirigés vers la place des Pyramides, où ils ont trouvé un service d'ordre formidable, dirigé par M. Lépine, préfet de police. Tout directeur de la police municipale: Mouquin, sous-directeur et Orsati, commissaire divisionnaire.

Quatre heures, deux mille manifestants ont réussi à se masser dans les Tuileries. Une bande de cinq cents contre-manifestants étant survenue, une bagarre a éclaté. D'un côté, on criait: « Vive Jeanne d'Arc! Condamnez Thalamas! ». De l'autre: « Vive Combes! A bas la calotte! »

Finalement, après de nombreuses péripéties, la bande bledarde a été repoussée sur le quai avec force horions et les manifestants patriotes se sont dispersés aux cris de: « A bas Combes! A bas Thalamas! » Quelques uns se sont dirigés vers les boulevards où ils sont allés manifester devant les bureaux de la *Libre Parole*.

Une Lettre de M. Thalamas
Paris, 1^{er} décembre.

M. Thalamas adresse au *Temps* la lettre suivante:

Monsieur,
Je vous prie d'insérer ma réponse à votre information d'hier:
Le texte du blâme qui m'est adressé n'a pas été publié en entier par vous. Je le voici:
« De la lecture attentive que j'ai faite, tant des témoignages recueillis que des observations présentées par M. Thalamas et tenant compte de toutes les circonstances de la cause, il résulte que s'il n'est pas établi que les propos reprochés à M. Thalamas ont été tenus par lui dans la forme alléguée et avec l'intention reprochée, celui-ci, dans la discussion à laquelle il s'est livré avec ses élèves, n'a pas moins gravement manqué au tact et de la mesure qu'il s'imposait à un professeur et a froissé les sentiments de ses élèves ou tout au moins d'une partie d'entre eux. »
J'ajoute qu'après accusant réception de la lettre de blâme, j'ai demandé qu'il me fut indiqué, dans l'intérêt du service:
1^{er} En quel j'ai manqué de tact et de mesure, afin que je m'efforce de ne plus retomber dans ce défaut.
2^o Comment je pourrai concilier mes devoirs d'enseignant, qui m'obligent à froisser les erreurs de jugement de mes élèves, avec l'obli-

gation que je me vois imposer aujourd'hui de les instruire non seulement des convictions des familles, mais encore les sentiments des enfants, qui sont souvent des préjugés.

A. THALAMAS,
Professeur au lycée Charlemagne, membre du conseil général de la Ligue de l'Enseignement.

Déroulède et Jaures

Vif Incident. — Echange de télégrammes. — Duel en perspective.

Paris, 1^{er} décembre.

A la suite d'une note parue dans l'*Humanité*, M. Paul Déroulède envoya le télégramme suivant à M. Jaures:

Saint Sébastien, 30 novembre 1904.
L'entrefilet publié dans votre journal sur la manifestation de la jeunesse française à la station de Jeanne d'Arc, se termine ainsi: « En attendant l'inévitable télégramme de Déroulède. »

La situation exceptionnelle que vous m'avez faite hors de mon pays et sur laquelle vous m'avez écrit notre héroïque histoire, François Coppes et ses jeunes protestataires pour des patriotes d'autant plus nécessaires à la patrie que vos disciples et vous lui êtes plus funestes, et je vous tiens, vous Monsieur Jaures, pour le plus grand des Français, et moi-même qui ait jamais fait en France le jeu de l'étranger sans avoir su, même par moi, vous concilier l'existence ni la sympathie de ces frères allemands en faire desquels vous vous vantez de nous faire venir nos frères de l'Alsace et de la Lorraine.

Rappelez-vous l'injureux mépris de Bebel pour votre socialisme ministériel, rappelez-vous le dernier jugement de Kautsky sur votre République franc-maçonne, détraquée et polémique!

DÉROULÈDE.

RÉPONSE DE M. JAURES

A la suite de ce télégramme, M. Jaures a répondu par le poulet suivant:

Ainsi, monsieur, parce qu'un de mes collaborateurs a parlé de l'inévitable dépêche de Déroulède, vous m'outragez. A une plaisanterie inoffensive, vous répondez par l'insulte.

Je n'ai point à discuter votre conception du patriotisme.

Il vous plaît de retrancher de la conscience nationale ceux qui veulent que la France rétablisse sa vraie grandeur en travaillant à l'avènement de la démocratie et de la justice sociale et de la paix dans le monde. C'est ainsi pas pour vous.

Mais je ne peux accepter le ton et la forme de votre dépêche et je prie deux de mes amis, messieurs Gabriel Deville et Augagneur, députés, de demander la réparation qui m'est due.

Le parti socialiste tout entier auquel j'appartiens condamne et a raison de condamner, les façons ineptes et barbares de régler ces conflits d'idées.

Mon excuse envers lui, c'est que je n'ai jamais eu de provocation et que je cède au contraire à la provocation la plus directe, la plus évidente, la plus injustifiée. Je la néglerais si vous ne vous étiez servi de ces conditions normales. La qualité d'exilé invoquée par vous m'interdit de la dédaigner.

Je vous prie d'indiquer à MM. Gabriel Deville et Augagneur avec quels de vos amis ils ont eu ce rapport. Le vous télégraphique au point d'origine de votre dépêche.

Agreez, monsieur, mes salutations.

Jean JAURES.

AUTOUR DU PARLEMENT

Les Caissees de Chômage
Paris, 1^{er} décembre.

Ce n'est pas tout que de voter des subventions pour les chômeurs involontaires. Il faut encore les répartir et savoir comment le gouvernement en fait usage.

C'est dans cet esprit que M. Millerand a déposé aujourd'hui un article additionnel à la loi de finances, lequel est le suivant:

« Un décret rendu sur la proposition des ministres du commerce et des finances règle la répartition des fonds alloués pour subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire. Un rapport annuel du ministre du commerce au président de la République, inséré au *Journal officiel*, rendra compte du fonctionnement du service et de la répartition du crédit. »

L'impôt sur le Revenu
Les amendements continuent à pleuvoir.

Il n'y en a pas moins de trois nouveaux aujourd'hui seulement. Deux sont déposés par M. Etienne Flamin, député de l'Yonne. Ils s'appliquent tous les deux à l'article 31 du projet d'impôt sur le revenu.

Le premier s'applique aux remises sur la contribution foncière des propriétaires non bâties, que M. Flamin veut que l'on continue à accorder à tous les contribuables dont le revenu imposable ne dépassera pas 2,500 francs.

Le second, est ainsi conçu:
Il sera fait remise de la contribution des patentes (part D) à tous les contribuables rentrant dans les catégories prévues à l'article 3 et à l'article 4 de l'impôt sur le revenu.

Le troisième amendement est de M. Breton et porte sur l'article 16. Il s'inspire d'un louable souci et est ainsi rédigé:
Les contribuables ayant à leur charge un ou plusieurs enfants légitimes ou reconnus, âgés de moins de 16 ans, sont, pour l'application de la taxe personnelle, classés dans une catégorie inférieure à celle à laquelle ils appartiennent par le chiffre de leur revenu, d'un nombre de degrés égal au nombre de ces enfants.

Les Primes d'Assurance contre l'Incendie
M. Bonnevey vient de déposer, au nom de la commission de l'agriculture dont il est un des membres les plus laborieux, un avis favorable à la proposition de M. Bertrand qui a pour but de remplacer la taxe d'enregistrement sur le montant des primes d'assurance contre l'incendie par une taxe sur le montant des sommes assurées.

M. Bonnevey s'exprime ainsi:
Actuellement, la taxe d'enregistrement est basée sur le montant de la prime et est perçue à raison de 10 U 0 de celle-ci.

rance est beaucoup plus élevée dans les campagnes que dans les villes.

M. Paul Bertrand propose de baser la taxe d'enregistrement non plus sur la prime, qui varie avec le lieu de situation des biens, mais sur le montant des valeurs assurées. Cette réforme aura pour conséquence un dégrèvement important pour les populations rurales exploitantes et mettra fin à la grave injustice qui, depuis 1871, laisse à la charge des agriculteurs une part de l'impôt d'assurance, hors de toute proportion avec la valeur des biens agricoles que l'assurance garantit contre les risques d'incendie.

Le Sénat

Paris, 1^{er} décembre.

M. Fallières préside la séance, qui est ouverte à trois heures un quart.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Le Sénat reprend immédiatement la discussion des propositions de loi qui ont pour objet de modifier la loi de 1898 sur les accidents du travail.

D'après le texte proposé par la commission, les frais d'hospitalisation à la charge des chefs d'entreprise ne pourront pas excéder quatre francs par jour pour Paris, ni trois francs cinquante partout ailleurs.

M. Strauss propose de remplacer le texte de la commission par une disposition stipulant que les frais d'hospitalisation seront calculés d'après les prix fixés par arrêté du ministre du commerce, après avis d'une commission spéciale.

A l'appel de sa proposition, M. Strauss explique au Sénat que le taux d'hospitalisation, fixé à 4 francs par jour, peut constituer une moyenne suffisante pour aujourd'hui, mais qui sera peut-être inexacte demain, si bien que, tant que la loi ne sera pas modifiée, les hôpitaux de Paris risquent d'être mis en déficit.

M. Cholet, rapporteur, défend le texte de la commission que soutient également M. Millard.

Après quelques observations de M. Cordelet, président de la commission, l'amendement de M. Strauss est repoussé à mains levées et le texte de la commission est adopté.

On adopte également une disposition nouvelle insérée par la commission et stipulant que les médecins et pharmaciens ou les établissements hospitaliers peuvent actionner directement le chef de l'entreprise.

Toutes les autres modifications sont ensuite adoptées. On passe à l'examen de l'article 10, relatif au salaire qui doit servir de base à la fixation des rentes servies à l'ouvrier victime d'un accident.

La rédaction proposée par la commission est adoptée.

Adopté également l'article 16, qui fixe les conditions dans lesquelles seront réglées les indemnités dues à la victime d'un accident du travail ou à ses ayants-droit.

Les derniers articles du projet de la commission sont adoptés sans modifications.

LA CHAMBRE

Paris, 1^{er} décembre.

La Chambre a tenu ce matin une séance pour discuter le projet concernant la répression des fraudes dans le commerce.

La Chambre prend en considération un amendement demandant que le projet s'applique aussi aux ordonnances médicales.

Divers amendements sont acceptés ou rejetés, puis la suite de la discussion est renvoyée à jeudi. Séance levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
La séance de l'après-midi est présidée par M. Henri Brisson.

LA DÉLATION

M. Grosjean dépose une demande d'interpellation au ministre de l'instruction publique sur les mesures qu'il compte prendre pour supprimer la délation.

M. Combes, président du conseil: Il faut en finir avec une question irritante. Je demande à la Chambre de considérer l'incident comme clos.

M. Borgnet: Pas du tout; vous ne vivez que de corruption et de délation.

M. Combes, président du conseil: Je demande le renvoi de l'interpellation à la suite. (Applaudissements prolongés.)

M. Maurice Binder: Il y a un moyen de finir, monsieur le président du conseil, c'est de donner votre démission.

M. Simey: Voilà le bout de l'oreille.

M. Grosjean: Je retire mon interpellation et je la modifie en projet de résolution, dont je demande la discussion immédiate.

M. le président: Vous avez la parole.

Il m'a même indiqué une peine à infliger. Je ne recevais de personne la moindre application. Je prends de mes actes l'entière responsabilité: lorsque je m'y résous, je ne vais prendre conseil de personne.

Si la Chambre croit que je n'accomplis pas pas ma charge comme je le dois elle n'a qu'à le dire. Tels sont mes sentiments.

M. Anthime Ménéard: Vos actes! vos actes!

M. Chaumié: Quas M. Grosjean me permet de lui dire qu'il a avancé des faits qui ne sont pas prouvés. Je ne vais ni à droite, ni à gauche. Je ferai simplement mon devoir. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Paul Beauregard: Vous n'avez pas suffisamment défendu l'Université, monsieur le ministre. (Rumeurs à gauche.)

(S'adressant à la gauche): S'il vous plaît d'être le parti des délateurs, c'est votre affaire. M. Gérard Richard: Le parti des mouchards, c'est vous.

M. le président: Je vous rappelle formellement à l'ordre.

M. Coillier: C'est votre politique de tous les jours.

M. Paul Beauregard: Nous faisons notre devoir en dénonçant ce mal épouvantable. Il y a un grand mal, on pouvait le craindre plus grand, vous examinez les dossiers, mais, quand vous serez délaté, vous serez délaté.

M. Gérard Richard: Y a une leçon à tirer pour le parti républicain de tous ces incidents, ce sont les exigences de jour en jour plus orgueilleuses du parti réactionnaire. Nous avons fait un instant, nous avons eu tort.

M. Borgnet: On vous a craché au visage.

M. Gérard Richard: J'ai bien d'autres choses à faire que de m'occuper de cet imbécille-là. (Vives protestations à gauche.)

Tous les jours on demande une nouvelle tête. Les membres du Parlement se font eux-mêmes délateurs. Nous avons déjà connu cette époque-là. Nous ne voulons pas que le gouvernement encourage ces actes déloyaux.

M. Aynard: Je demande à M. le ministre combien de temps il lui faudra pour délivrer nos enfants de professeurs qui sont des délateurs. Je déposerai prochainement une demande d'interpellation sur le cas du professeur Crescent. (Applaudissements au centre.)

M. Lafferre monte à la tribune.

« Vadeardo! Vadeardo! » crient-ils à droite. « Hou! Hou! »

Les gauches soutiennent l'orateur de vifs applaudissements.

M. Lafferre: Il est temps de mettre fin à cette comédie. On a crochété le coffre-fort du Grand-Orient. (Applaudissements ironiques à droite.)

Je n'entends pas décliner les responsabilités. On a volé une correspondance privée. (Rumeurs à droite. — Bruit.)

Le président du Grand-Orient parle au milieu d'un bruit sans cesse croissant. On ne saisit pas un seul mot.

M. Lafferre: On a livré aux journaux de l'opposition les noms d'un certain nombre de personnes appartenant à la fois aux socialistes, qui m'ont écrit à moi personnellement, et on a fait un choix perfide qu'on vous a apporté à cette tribune.

On a oublié de démontrer que ces documents n'étaient pas les seuls qui se trouvaient au Grand-Orient. (Bruit ironiques à droite et au centre.)

Parfaitement, ce ne sont pas les seuls. (Nouveaux rires et applaudissements.)

On a oublié de vous dire qu'il y en avait d'autres d'ordre général.

A droite: Lisez! Lisez!

M. Lafferre: On a oublié surtout de vous dire qu'il y avait des documents. On a communiqué au ministre de la guerre qu'il y avait des documents ayant un caractère politique.

M. Gauthier de Clagny: Vous contrôlez la vie des femmes des officiers. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Lafferre: M. le ministre de

qui servent fidèlement la République et je n'oublierai jamais en aucune circonstance les devoirs que m'impose la haute charge dont je suis investi.

DISCOURS DE M. GUYOT DE VILLENEUVE
M. Guyot de Villeneuve succède à M. Berteaux.

A gauche : A bas les voleurs !
M. Collard : Combien avez-vous payé vos dossiers ?
M. Allard : Comment va Bidégain ?
M. Guyot de Villeneuve : L'accueil que vous me faites prouve combien je vous ai fait peur. (Rires et applaudissements à droite et au centre.)

Vous savez que M. le président du conseil et l'ancien ministre de la guerre ont organisé un service officiel de délation.
M. le ministre de la guerre, M. Berteaux, dans un langage élevé, a dit que nous pouvions avoir confiance en lui, toutes les richesses sont brutes. Il faut faire plus, il faut qu'il punisse les officiers délateurs, dont quelques-uns portent sur la poitrine le signe de l'honneur.

M. Charles Dumont : M. le ministre de l'instruction publique, pour servir demain, doit se rappeler ce que M. Marcel Sembat demande à ce moment, le ministre de l'instruction publique sur le cas du professeur Thalamas.

M. Chaumié s'oppose à la discussion immédiate, afin que le budget se continue.

M. Marcel Sembat : Je demande la discussion immédiate. Si les fonctionnaires républicains sont menacés, il convient de les rassurer. (Applaudissements à gauche.)
M. Chaumié : Je suis aux ordres de la Chambre.

SUSPENSION DE SÉANCE
On réclame un quart d'heure de suspension.
La séance est suspendue. Il est quatre heures et quart.

A la reprise, M. Sembat vient essayer de défendre le professeur Thalamas.

LE CAS DE M. THALAMAS. — INTERPELLATION DE M. SEMBAT

M. Sembat : Il ne faut pas que le professeur soit tenu pour responsable de la menace du papa. Le professeur devait se préoccuper des opinions politiques de l'élève, il n'aurait pu pour lui ni liberté ni indépendance.

M. Chaumié n'a-t-il pas manqué de tact, et cette faute n'a-t-elle pas les nationalités à dénoncer d'autres professeurs, car enfin les nationalités sont eux-mêmes délateurs. (Applaudissements à gauche.)

M. Sembat reproche à M. Chaumié de n'avoir pas fait d'enquête contradictoire.

M. Sembat : D'ailleurs, pourquoi les libéraux seraient-ils les ennemis de Jeanne d'Arc ? N'est-ce pas elle qui a fait de nous une grande patrie rayonnante de notre histoire. (Applaudissements au centre.)

M. Chaumié exprime sa conviction que M. Thalamas a manqué au respect de l'enfant.

M. Chaumié : J'ai agi avec conscience et justice en le frappant. Il faut conserver le bon renom de l'Université. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Foisson reproche à M. Chaumié d'avoir recouru à la mesure la plus humiliante pour un professeur.

M. Berry monte à la tribune. « Voilà le délateur », crient les gauches !

M. Berry : A Amiens, des parents ont déjà protesté contre les cours de M. Thalamas, ce serait un excellent professeur à la Sorbonne ; sa place n'est pas dans une classe d'un lycée.

M. Millevoys : Mettant toute considération politique de côté, nous voterons pour le ministre.

M. Paul Constans renonce à parler devant l'hostilité de la droite. Il le répète à M. Brisson.

M. Jaurès monte à la tribune.

M. Jaurès : — Il ne s'agit pas de savoir si la mémoire de Jeanne d'Arc a été outragée, mais de savoir si M. Thalamas a manqué à son droit de professeur. La bonne foi du ministre a été surprise. M. Thalamas se plaçait comme un homme de science pour juger la vie de Jeanne d'Arc. Il s'occupait de faire comprendre aux élèves comment la grande figure de Jeanne fut méconnue par une partie de la société de son temps.

« Les Anglais ! » crie-t-on de la droite.

M. Jaurès : — avec la complicité du clergé et grâce à l'indifférence du roi de France.

L'orateur parle au milieu des interruptions de la droite. Toutefois rappellent le procès de Jeanne d'Arc, sa péroration est saluée sur tous les bancs par des applaudissements.

M. Jaurès demande à M. Chaumié de ne pas tenir rigueur aux républicains qui croient devoir se séparer de lui momentanément pour exprimer toute leur confiance aux professeurs républicains.

M. Chaumié : J'ai agi en toute conscience. Suivant moi, M. Thalamas a manqué de tact. M. Sembat : Que le ministre reconnaisse qu'il s'est trompé, il a toujours notre confiance. La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR
M. Sembat dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques de leurs adversaires, passe... etc. »

M. Renaud-Morlière dépose un ordre du jour approuvant la déclaration du ministre, comptant sur sa fermeté pour maintenir sa neutralité dans l'enseignement.

Un propos au centre l'ordre du jour pur et simple.

M. Chaumié s'y rallie.

M. Renaud-Morlière insiste en faveur de son ordre du jour.

Pendant le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, des groupes se forment, il y a un pointage. La séance est suspendue pendant le pointage.

Voici le résultat du pointage :

Votants..... 552
Pour..... 258
Contre..... 294

L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

M. Brisson : J'ai reçu un ordre du jour signé Modeste-Leroy, Louis Martin, Codet. Cet ordre du jour exprime la confiance dans le ministre de l'instruction publique pour assurer la neutralité de l'école et la liberté du professeur.

M. Chaumié déclare l'accepter et ajoute que s'il n'était pas voté il se reconnaît plus l'autorité suffisante pour conserver son portefeuille.

M. Sembat demande la priorité en faveur de son ordre du jour.

La priorité pour l'ordre du jour Sembat est repoussée par 357 voix contre 180.

La priorité de l'ordre du jour Modeste-Leroy est votée par 303 voix contre 230.

L'ordre du jour Modeste-Leroy est enfin voté par 376 voix contre 33.

La séance est levée à 8 h. 45. Séance demain à 2 heures.

La Délation dans l'Armée

UN DUEL
Nancy, 1^{er} décembre.

Le commandant Bader, du 37^e de ligne, désigné dans les fiches du dossier Gouthière, s'est battu en duel avec M. Gouthière. Celui-ci a été blessé à l'avant-bras. Les témoins ont fait cesser le combat.

Les adversaires se sont réconciliés.

LA GUERRE Russo-Japonaise

Succès des Japonais à Port-Arthur. — Prise d'une position importante. — En Mandchourie. — Le Japon et la France

La Prise de la « Colline de 203 mètres »
Paris, 1^{er} décembre.

La légation japonaise a reçu le télégramme suivant, daté de Tokio, 1^{er} décembre :

« L'armée assiégeant Port-Arthur annonce qu'elle a commencé le 30 novembre, à l'aube, le bombardement de la « Colline de 203 mètres », qui domine le port. Nos assauts successifs ont rencontré chez l'ennemi la plus forte résistance, mais, à huit heures du soir, nous avons finalement réussi à occuper la colline entière ; des monceaux de cadavres russes ont été trouvés sur le flanc de l'est. »

Elle communique également la dépêche suivante, datée de Tokio, 1^{er} décembre, à 10 h. du matin :

« Le quartier général impérial publie le rapport suivant :
« L'armée assiégeante a commencé le bombardement de la « Colline de 203 mètres » à l'aube, le 30 novembre, et plusieurs charges ont été faites avant quatre heures du soir ; mais, en raison de la résistance acharnée de l'ennemi, ces charges ont échoué. A cinq heures, nos troupes ont avancé contre la partie sud-est de la colline et, faisant une charge à fond, se sont approchées à trente mètres du sommet.
« A sept heures du soir ayant été renforcées, nos troupes ont chargé sur le sommet et l'ont occupé.
« Nos forces combattant contre la partie nord est ont chargé aussi et à huit heures le corps entier était sur le sommet de la colline, qui tombait entre nos mains. »

Les Souscriptions pour Stessel
Paris, 1^{er} décembre.

L'Echo de Paris publie aujourd'hui la troisième liste de souscription, dont le total dépasse huit mille francs. Le total général atteint vingt cinq mille francs.

Parmi les nombreux souscripteurs, nous relevons les noms de la duchesse d'Uzès, des députés Pauliat et de Cuverville, des députés Cibiel, Millevoys, Spronck, Roger-Bailly et Fallot, de MM. Henri Rochefort, Edmond Drumont, Bouvalet, Henri Coufin, avocat à la Cour d'appel, Léon Daudet, François Descastes, avocat, A. Moissant, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, et de M. Emile de Saint-Auban, etc.

Mouvement de Recul des Japonais
Moukden, 1^{er} décembre.

Les Japonais rétrogradent sur Tsin-Tchou. Le pays compris entre Tsin-Khé-Tchen et Sin-Tsin-Tin est évacué.

Les hôpitaux étrangers d'Inkou coopèrent activement au transport de nombreux malades et blessés japonais.

Un Rapport de Kouroupatkine
Saint-Petersbourg, 1^{er} décembre.

Le général Kouroupatkine télégraphie les nouvelles suivantes :

« Un détachement japonais qui, après un combat avec nos troupes, près de Tsin-Khé-Tchen, se repliait sur ses positions, s'est arrêté près du village de Sous-Doun, sur la route conduisant à Nian-Tchen et sur un défilé situé à douze kilomètres au sud-est de Tsin-Khé-Tchen.

« Au dire des habitants, le moral des Japonais est très abattu. Les Japonais ont emporté de nombreux blessés. Ce matin, nos troupes ont repris l'offensive. A dix kilomètres de nos positions, nos troupes d'avant-garde ont été accueillies par le feu des Japonais. A midi, notre artillerie a ouvert le feu et l'infanterie a marché en avant. Nous n'avons reçu aucun rapport sur les événements de cette journée.

« Le calme règne sur tous les autres points du front. — KOUROPATKINE. »

Sur le Chaho. — La Situation des deux Armées
Paris, 1^{er} décembre.

Le correspondant de l'Echo de Paris à Saint-Petersbourg a interrogé un officier de l'état-major sur la situation des deux armées sur le Chaho :

« Les Japonais nous ont demandé la situation actuelle va-t-elle s'éclaircir ? Les combats de ces derniers jours autour de la colline Poutillouf et à l'extrême gauche russes sont-ils le prodrome d'une grande bataille ?

« Je ne le pense pas, a répondu l'officier. J'ignore, bien entendu, quelles sont les intentions du généralissime. Ces intentions peuvent, d'ailleurs, changer du jour au lendemain et, comme je vous le disais il y a quelque temps, il suffit d'un mouvement un peu important, d'une attaque un peu plus vive sur un tel point, pour que les deux armées se trouvent aux prises sur toute l'étendue du front.

« Mon opinion est que, pour l'instant, Kouroupatkine doit repousser au sud la droite japonaise que commande Kuroki, afin de s'assurer une position convenable pour l'hiver. Mon impression est que les Russes ne prendront pas prochainement l'offensive. Ils attendront la formation de trois armées ?

« Les Japonais sont mal préparés pour une campagne active en hiver. Au surplus, pour prendre l'offensive, ils attendent chaque jour la chute de Port-Arthur, qui leur permettra d'envoyer sur le front une cinquantaine de mille hommes. Port-Arthur avait une armée à la Russie. Ils ont perdu devant la forteresse plus de 50,000 hommes et, comme à l'aide de renforts, ils maintiennent constamment leur effectif assés-géant à 70,000 hommes, c'est 125,000 hommes de moins qu'ils possèdent.

« On a résumé, je crois que l'armée va se prolonger et c'est tant mieux ! Chaque jour nous apporte de nouvelles troupes. Depuis plus d'un mois, nous avons barré la route aux Japonais. Ce n'est pas encore la victoire, mais c'est la fin de la retraite !

« Est-il vrai que les troupes de Formose, soit 20,000 hommes, aient fait leur jonction avec l'armée d'Oyama ?

« Je ne sais. Oyama ne nous a pas prévenus, ma parole ! »

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

La question du Ravitaillement. — Le Japon et la France
Londres, 1^{er} décembre.

Le Standard dit que le gouvernement a ouvert une enquête approfondie à la suite d'une communication qui lui a été faite par le gouvernement japonais au sujet du ravitaillement en charbon de la flotte de l'amiral Rodjestevsky par les navires anglais.

« On télégraphie de Tokio au Times :
« Des télégrammes des agences anglaises déclarant que les Japonais étaient irrités de ce que les Anglais fournissent au charbon à l'escadre de la Baltique, ont causé ici une profonde surprise, car aucun sentiment de cette nature ne s'est manifesté au Japon.
« On est simplement indigné de l'attitude des Français qui ont permis à la flotte ennemie de se servir de leurs ports pour lui aider à se rendre sur le théâtre des hostilités. Les partis politiques ont l'intention d'attaquer le gouvernement à ce sujet au Parlement. »

La Russie et la Paix
Washington, 1^{er} décembre.

La Russie a informé le gouvernement des Etats-Unis que, tout en approuvant cordialement la proposition de M. Roosevelt relative à une seconde conférence de La Haye, elle considère que le moment n'est pas opportun.

En conséquence, elle suggère l'ajourne-

ment de la conférence, qui se réunirait quand la guerre actuelle serait terminée.

VOLE EN CHEMIN DE FER

Dijon, 1^{er} décembre.

Hier soir, pendant le stationnement du train express n° 53 en gare de Dijon, M. Djurdjian, 47 ans, sujet turc, habitant Constantinople, était descendu de wagon pour prendre une consommation au buffet, au moment de repartir il s'aperçut qu'un portefeuille avait disparu de son portefeuille et lui avait dérobé.

Cet objet contenait 200 francs, un passeport et un bulletin de ses bagages enregistrés à Paris pour Marseille.

A son passage à Lyon, M. Djurdjian a déposé une plainte au commissariat spécial de la gare de Perrache.

Assassiné par son Frère

Paris, 1^{er} décembre.

Les agents trouvaient, dimanche soir, à la Ville, devant le n° 24 de la rue de Joinville, un homme baignant dans un mare de sang. Le malheureux avait les intestins perforés et portait deux profondes blessures à la poitrine. On le transporta dans une voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Louis où l'opération de la laparotomie fut de suite pratiquée. L'identité du blessé fut établie le lendemain : Louis d'Hieux, âgé de 29 ans, marié, père de trois enfants, demeurant 67, rue de Solferino, à Aubervilliers, et exerçant le métier de colporteur sur le canal de Saint-Denis.

L'enquête établit que le meurtrier de Louis d'Hieux était son propre frère Jules, également débiteur, qui fut arrêté sur le quai de la Loire. Individu peu recommandable, Jules d'Hieux vivait volontiers aux crochets de son frère ou de sa mère, et ne travaillait que d'une façon très irrégulière.

Au cours d'une confrontation des plus émouvantes, Louis d'Hieux put raconter à voix basse la scène du meurtre et déclara que son frère était son assassin.

Jules d'Hieux, qui s'était attiré de justes reproches en raison de sa conduite, s'était placé, dimanche, sur le chemin de son frère et avait attendu celui-ci en compagnie de deux amis. Une courte altercation eut lieu puis Jules avait plongé son couteau dans le ventre de Louis. Le blessé appela à l'aide ; alors un des témoins de la scène s'avança à son tour et lui porta deux nouveaux coups de couteau en disant :

« Ça t'apprendra à demander du secours !

Dans la journée d'hier, le blessé exprima à l'hôpital Saint-Louis, Sur l'ordre de M. Le Poittevin, le corps a été transporté à la Morgue, où l'autopsie aura lieu.

APRES LE VERDICT D'ANNECY

Deux importantes questions se posent actuellement au sujet du recours de M. Cretiez père contre l'Etat :

1^o Les Cretiez ont-ils droit au paiement des dégâts faits à leur usine pendant les scènes de pillage du 18 juillet ?

2^o Contre qui s'exerce leur recours ?

M^o Pachod et Thévenet, avocats du barreau de Bonneville, chargés pendant les débats de soutenir les intérêts des Cretiez au sujet des indemnités réclamées par la partie civile, s'occupent du recours auquel peut prétendre M. Cretiez père, non retenu par l'administration.

Mais Cretiez n'était pas assuré contre les accidents, ni même contre l'incendie, et l'Etat est, que les Compagnies d'assurances déclinent toute obligation de payer une indemnité quelconque, la commune, le département ou l'Etat étant seuls responsables des dégâts survenus dans de telles circonstances.

Or, à Cluses, le service d'ordre ayant été assuré par un commissaire de police et par l'autorité militaire, l'Etat serait responsable.

Dans ces conditions, le recours de M. Cretiez père s'exercerait contre l'Etat.

Les avocats désignés par M. Claude Cretiez vont donc réclamer des dommages-intérêts à l'Etat, et, si un accord n'intervient pas, la question donnera lieu à procès.

ÉTRANGE SUICIDE

Un triple suicide, qui s'est produit dans d'étranges circonstances et dans la même famille, a mis en émoi la population de Chicago. C'est la Gazette de France qui nous l'apprend.

M. Henry Parker, fils d'un des principaux actionnaires des chemins de fer de l'Ouest, s'est suicidé avec une jeune fille de vingt-deux ans, fiancée, en absorbant de l'acide prussique. Quelques jours avant, M. Parker père s'était empoisonné de la même façon ; c'est même après les funérailles que le jeune couple décida d'en finir avec la vie.

Dans une lettre adressée à sa mère, le fils Parker fait allusion à une sorte d'étrange contrat signé entre sa fiancée, son père et lui.

Au cours de son enquête, la police apprit que la jeune fille se donnait comme prêtresse d'un culte mystérieux, d'après lequel « la mort n'est qu'un voyage de découverte dans un pays étranger et qu'il n'y avait pas lieu de s'en effrayer ». On croit qu'un pacte stipulant le suicide avait été conclu entre les trois victimes.

A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE
Le budget de la guerre. — Berlin, 1^{er} décembre.

On est généralement convaincu que le nouveau projet de loi militaire ne rencontrera aucune opposition sérieuse au Reichstag, excepté de la part des socialistes.

L'adoption à titre d'expérience, en 1933, du système du service de deux ans, a réconcilié les gros des radicaux avec ce qu'on appelle, à cette époque, la rage du nombre, en raison de la grande augmentation des effectifs qu'entraînait le projet de loi du comte de Caprivi.

Dans le cas actuel, les éléments libéraux et radicaux, à part quelques exceptions, considèrent l'adoption définitive du service de deux ans comme une compensation suffisante à l'addition d'environ dix mille hommes à l'armée actuelle sur le pied de paix.

RUSSIE
Les partis d'opposition en Russie. — Saint-Petersbourg, 1^{er} décembre.

Les représentants de l'Union de libération (constitutionnalistes démocrates russes), de la Ligue nationale polonaise, du parti socialiste polonais, du parti des socialistes-révolutionnaires russes, du parti fédéraliste révolutionnaire géorgien, de la fédération révolutionnaire arménienne et du parti finlandais de résistances active, réunis en une conférence des organisations d'opposition et révolutionnaires, se sont mis d'accord pour combattre en faveur du programme suivant :

1^o Abolition de l'autocratie, revocation de toutes les mesures ayant porté atteinte aux droits constitutionnels de la Finlande ;

2^o Substitution à l'autocratie d'un régime démocratique basé sur le suffrage universel ;

3^o Droit pour chaque nationalité de décider d'elle-même, libérée par les lois du développement national, suppression de toute violence de la part du gouvernement russe envers les différentes nationalités.

Echos & Nouvelles

DEPUTÉ ET COMÉDIEN
Le Parlement belge a son grand premier comique : un certain Célestin Demblon, député de Liège, dont les facéties sont légendaires chez nos voisins.

Or, voilà que M. Célestin Demblon veut faire du théâtre.

M. Demblon, depuis deux ans, occupe ses loisirs à traduire l'œuvre de Shakespeare. Il a entre autres, donné une version nouvelle de Macbeth. L'idée lui est venue ensuite de jouer le personnage de Macbeth lui-même. Et le directeur du théâtre du Gymnase — pas celui de Paris — pressenti sur ce point, a trouvé l'entreprise très réalisable.

PROPOS DE MONTRES
A propos de la lamentable affaire de Cluses, rappelons qu'autrefois, quand les montres étaient très rares, on recourait, pour savoir l'heure, à l'horloge de Flore.

Voici en quel état consistait :

Le liseron de hautes ouvre son calice à trois heures du matin.

La matricaire odorante, à quatre heures.

Le pavot, à cinq heures.

Le liseron grimpaud, bleu ou rose, à six heures.

Les laitillons, à sept heures.

Les néphars, à sept heures aussi, s'ouvrent sur les eaux dormantes.

Le miroir de Vénus, à huit heures.

Le noâne, à neuf heures.

Le souci, à dix heures.

Le pourpier, à onze heures, comme le trillia, appelé pour cela Dame de onze heures.

Les ficoides, à midi.

Le silène, à cinq heures du soir.

La belle de nuit, à six heures.

Le cierge à grandes fleurs, à sept heures.

Le liseron pourpre, à dix heures du soir.

Les lins aux fleurs d'azur et les cistes, épanouies à six heures du matin, se ferment vers midi.

Le trillia s'endort à minuit.

Et, au moins, les fleurs, ne se mettaient jamais en grève !

POÉSIE D'ASSASSINS
On n'ignore pas que les assassins cultivent volontiers la littérature. C'est ainsi que le sympathique Lacenaire, le philatéliste Aubert, l'aimable Prado et quelques autres — sans oublier la charmante Gabrielle Bompart — nous laisseront quelques pages de mérite.

L'empoisonneuse de Saint-Clair se devait à elle-même d'imiter ces nobles exemples. Elle n'y a pas manqué. Dans sa prison, la douce Rachel Galtié a été une intrigante, avec un de ses voisins de cellule, nommé Albert N... qui remplissait les fonctions de cuisinier. Et elle lui dépeignait sa flamme en vers d'une belle envolée, dont voici un échantillon :

Gentil voisin, par le même chemin
A travers des roses nouvelles,
De crainte de les effeuiller
Et pour que ma réponse ait des ailes
Je les remets dans un baiser.

Un peu plus tard, elle lui adressa cet acrostiche, qui n'est pas dépourvu non plus de savoir :

Ah ! il faudrait, vois-tu, l'hymen de deux pees,
Les souples étouffés, les mains longtempes
Baisers au parfum pur, envoiement liqueur,
Et tout ce qu'un regard dans un regard peut
Te dire et que tu ne pourrais pas dire.

Retrouver le chanson de cette douce lyre, c'est tout... Si tu veux aussi ; le chemin de ton cœur !

Quant à la publication des œuvres complètes de l'empoisonneuse de Saint-Clair ?

LA VIE LYONNAISE

L'Élection de la Croix-Rouisse

Rien de bien saillant à signaler dans l'attente du siège de conseiller général du Plateau.

Chaque soir, se tiennent, dans les principaux cafés de la Croix-Rouisse, quelques élections partielles, ou le candidat du parti fait acclamer par quatre douzaines d'amis socialistes.

Le citoyen Marius Moutet, l'avocat du socialisme bien connu, pour lequel particulièrement le retrait de la candidature Camillat qui lui gêne visiblement.

En face de Camillat, patronné par les trois organisations formant l'Unité Socialiste d'aujourd'hui, outre son titre de conseiller municipal, peut se réclamer pour revendiquer ses titres de président de la Croix-Rouisse, de président du Comité des Chambres syndicales lyonnaises par le directeur de l'école de tissage, l'avocat Moutet peut opposer que son énergie et son talent de propagandiste révolutionnaire.

Cela suffira-t-il aux électeurs de la Croix-Rouisse ? Et préféreront-ils cette candidature exotique à la candidature locale et éminemment Croix-Rouissienne de Camillat ?

Le scrutin du 11 décembre nous le dira et cette date l'attente entre les socialistes n'est pas faite.

Il se pourrait en effet qu'en présence de la candidature radicale du professeur Berteaux qui n'est pas sans causer de réelles inquiétudes, les socialistes de diverses écoles soumettent leur différend à un arbitrage et choisissent pour reconnaître le candidat chéri par les arbitres, quel qu'il soit.

Cette solution qui assurerait la victoire du parti socialiste est réclamée à grands cris par plusieurs organisations socialistes, notamment par le parti socialiste de France (guesdistes et blanquistes) et par le comité des socialistes de Cluses et de fer.

Signalons enfin que les républicains antiministriels de la Croix-Rouisse n'ont pas encore aucune résolution et que vraisemblablement leur conseil sera de voter.

L'éventualité d'un arbitrage n'est certes pas à redouter, dans ce parti de dormants qui n'opposent à l'activité et à l'énergie de leurs adversaires que des lamentations et des pleurnicheries dignes tout au plus de vieilles femmes ou de petites filles peureuses.

En vérité, Messieurs les socialistes seraient par trop déçus de se généraliser la courtoisie de l'opposition toujours à plat ventre, ne peut que les encourager à propager leur doctrine de haine et de division nationale.

XXX.

Cour d'Assises du Rhône

DIXIÈME JOURNÉE
VOLS QUALIFIÉS

Au mois d'août dernier, deux vols audacieux étaient commis rue Paul-Bert ; le premier chez une dame Baumann, délinquante ; le second chez un sieur Allemand, boncher.

Ces vols, dont le préjudice, sans être en soi considérable, est cependant grave en égard à la modeste situation des victimes, ont été accomplis avec effraction extérieure et intérieure, et c'est ce fait qui rend les auteurs passibles de la Cour d'assises.

Ces auteurs n'avaient laissé sur les lieux de leurs crimes aucun indice, permettant de les retrouver et il est probable qu'ils seraient à jamais demeurés inconnus, si la police n'avait des moyens d'investigation et des sources de renseignements, dont les cambrioleurs ne paraissent pas toujours se douter. Aussi ne faut-il pas s'étonner si bientôt un sieur Pommier, repris de justice dangereux, fort mal noté à la sûreté, lui mis en état d

Dernière Heure

Le jury rapporte un verdict affirmatif contre tous les accusés, à l'exception de la fille Perret, avec circonstances atténuantes en faveur de Fugier, Saucay, Pria, Beaujeu...

DÉMISSION!

On a lu dans notre compte rendu de la séance de la Chambre les énergiques paroles prononcées par M. Aynard au sujet du F. mouchard Crescent...

Le député du Rhône a annoncé son intention de déposer une interpellation sur le cas de Crescent-la-Casserole.

On ne peut que féliciter l'honorable M. Aynard de se faire ainsi l'interprète des sentiments de la population lyonnaise et des élèves du lycée...

Vous avez eu hier, autour de vous, un échantillon des individus qui le Progrès, avec une royauté audace, ne craint pas de qualifier de républicains.

Il est à noter qu'à ce moment les manifestants étaient en partie dispersés et c'est sans doute ce qu'attendaient leurs agresseurs qui se sont bien gardés de se montrer lorsque la manifestation était forte de quatre à cinq cents jeunes gens.

Le jury rapporte un verdict affirmatif contre tous les accusés, à l'exception de la fille Perret, avec circonstances atténuantes en faveur de Fugier, Saucay, Pria, Beaujeu...

GRAND-THÉÂTRE

CARMEN Il semblerait de la plus élémentaire logique de délasser absolument le répertoire d'opéra-comique quand on a une troupe composée exclusivement de grandes voix...

manifesté bruyamment, à tel point que deux spectateurs ont été expulsés manu militari, comme le député Syron.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

LE RETOUR DE JÉRUSALEM

Il n'y a pas eu de manifestations violentes hier aux Célestins pour la représentation de la pièce de M. Donnay qui fit grand bruit à Paris.

Le président s'est fait, d'autre part, l'interprète des vives félicitations de la Société auprès de deux de ses collègues, MM. Grand et Latreille.

CHRONIQUE MUSICALE

Mercredi soir, Mme Béal avait invité de nombreuses personnes s'intéressant à la musique pour la représentation de la nouvelle salle d'audition, 21, rue Longue.

LE CRIME DE SAINT-JUST

C'est aujourd'hui que comparait devant la Cour d'assises du Rhône Louis-Prosper Pramondon, âgé de 21 ans, et Scipion-Marlus Geyssin, dit le Mexicain, âgé de 22 ans.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

lement à l'arrestation de Pramondon et du Mexicain.

LES FORTIFICATIONS DE LYON

On nous télégraphie de Paris : Comme suite au rapport de M. Gervais sur les fortifications, M. Flery-Havard a déposé le projet de résolution suivant :

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

CHRONIQUE

Mort de M. Piotet. — Nous apprenons avec la plus vive peine la mort de M. J.-M. Piotet, fabricant de soieries.

BOURSE DE LONDRES. Londres, 1. décembre. Consolidés..... 89 3/8 Rio-Tinto..... 61 7/8 Italien..... 104 1/4 De Beers..... 18 3/8

DEPART DE « JOYEUX »

Marseille, 1. décembre. — Cent cinquante joyeux, venant de Paris et destinés aux bataillons d'Afrique, sont arrivés ce matin en gare d'Arènes et conduits sous bonne escorte à bord de la Ville d'Oran.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Washington, 1. décembre. — Un communiqué du département d'Etat à la presse, relatif à l'acceptation conditionnelle de la Russie à une seconde conférence de la Haye, déclare que la proposition de la Russie tendant à l'ajournement de la conférence, empêche nécessairement les Etats-Unis de se livrer, pour le moment, à aucune nouvelle démarcation.

LE CHOLÉRA EN ASIE

Saint-Petersbourg, 1. décembre. — D'après des renseignements officiels du 21 au 28 on a constaté dans le gouvernement d'Erivan, 914 cas de choléra dont 863 ont été mortels.

LA DÉLÉGATION DANS L'ARMÉE

Clermont-Ferrand, 1. décembre. — Des groupes d'étudiants sont allés manifester ce soir, devant la maison de M. Girod, directeur de l'école de médecine et pharmacie, dont le nom a été prononcé à propos de fiches du Grand-Orient.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome 1. décembre. — On a procédé aujourd'hui à l'élection du président de la Chambre.

QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Tombé dans la Saône. — Une ménagère, Madame Marie Mocier, demeurant petite rue Saint-Paulin, 3, passait hier sur le bas-port du quai St-Vincent.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

LA PRISE DE LA COLLINE DE 203 MÈTRES. Tokio, 1. décembre. — La dépêche du général Nogi annonçant l'assaut et la prise de la colline de 203 mètres a rempli d'altérité la population et ravivé l'espoir de la crunte prochaine de la forteresse.

TELEGRAMME OFFICIEL

Saint-Petersbourg, 1. décembre. — Le général Sakharoff adresse le télégramme suivant :

RAPPORT JAPONAIS

Tokio, 1. décembre. — On a reçu du quartier général en Manchourie le rapport suivant, expédié mercredi, à minuit.

COURRIER DES SPORTS

COURSES SUR GLACE — U. V. F. C'est samedi prochain que le Comité lyonnais de l'U. V. F. ouvre au Palais de Glace la saison de courses, par des courses de vitesse réservées aux amateurs, membres de clubs et affiliés.

FOOTBALL CLUB DE LYON A PARIS

Notre vieux Club doyen enverra dimanche prochain, à Paris, son équipe première qui luttera en Rugby, le Racing-Club de France (1).

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, la Priacine.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 h. 1/2, Le Retour de Jérusalem.

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures 1/2, précises, le Régiment, drame militaire de Jules Mary.

CASINO-KURSAAL. — Aujourd'hui attractions de divers genres à 8 h. 1/4. La Loterie d'Amiel et Lidia.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures, le Régiment, drame militaire de Jules Mary.

TRIOQUE BUREAU FRÈRES (Avenue de Saxe). Ce soir, 8 heures. Demain samedi première de l'Auto-Boide.

JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures matin. La République Française. — M. La-taple : M. Chaumié a manqué de courage, il

avait tout d'abord pris une bonne attitude, il lui était d'ailleurs difficile d'en prendre une autre, il avait expliqué et défendu la mesure qui a mécontenté les socialistes.

Le général André, avec 2 voix de majorité, n'a pas cru pouvoir rester. M. Chaumié, avec 16 voix de minorité, prétend s'éterniser.

TRIBUNE POLITIQUE

Groupes Républicain Nationaliste. — Ce soir, vendredi, à 8 heures 1/2, réunion de la commission des fêtes et sports.

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Ouvrier, 332. Société de prévoyance. — Versement de la cotisation mensuelle, dimanche 4 décembre de 8 à quatre heures, café Alamei, 1, place Carnot.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau Théâtre. — Plus que quelques représentations et le Régiment aura quitté l'affluant pour aller donner à la place, pièce nouvelle à grand spectacle, l'épisode de la guerre Russo-Japonaise avec une mise en scène qui sera pleine de surprises et de nouveautés.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: NOMBRE, SORTIS, POUNDS, etc. for various silk types like Organs, Trames, Greges, etc.

COURS DU HAVRE

Table with columns: Clôt. Préc., OUVERTURE, Clôture, Cour., Fév., Courant, Fév., Cour., Fév.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

PREMIER ARRONDISSEMENT. — Néant.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. — Jules-Joseph Dumont, 59 ans, 3, place de la Bourse, 2 h.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — Philomène Civet, épouse Menoud, 65 ans, 48, rue des Assommoirs, 8 h.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. — Pierre-Urbain Fournier, jardinier, 61 ans, hôp. Croix-Rouge, 3 h.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. — Jeanne-Marie Louise Faure, épouse Lebrun, 61 ans, 4, place de la République, 10 h.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Antoinette Veray, veuve Vercherin, commerçante, 78 ans, 20, rue Notre-Dame, 2 h.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. — Marie-Louise Faure, épouse Lebrun, 61 ans, 4, place de la République, 10 h.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT. — Antoinette Veray, veuve Vercherin, commerçante, 78 ans, 20, rue Notre-Dame, 2 h.

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT. — Néant.

DIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Néant.

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table with columns for 'CLOTURE A TERME', 'CLOTURE AU COMPTA.', 'ACTIONS', 'OBLIGATIONS', 'CHANGES SUR PARIS', and 'APRES BOURSE'. It lists various financial instruments and their prices.

MINES D'OR

Table listing gold mines with columns for 'Paris, 1er decembre', 'De Beers ordi.', 'French Rand.', 'Robinson Rand.', etc.

BULLETIN FINANCIER

La séance a été excellente sur l'Extérieur, sur l'espérance du retour de Villa-Verde, sur le Rio-Tinto, sur la bonne tenue de New-York, sur l'ensemble elle a été bonne.

La mauvaise situation de l'industrie maritime en général, d'une part, la baisse importante des frets sur les lignes des Indes, ainsi que la concurrence acharnée du cabotage sur les côtes d'Espagne, de Portugal et d'Algérie d'autre part, expliquent la rapide diminution des bénéfices et la débauche des dividendes.

Durant le dernier exercice, la Compagnie a contracté un emprunt de 2.675.000 fr., au taux de 5 0/0, destiné à augmenter les disponibilités de la Compagnie et à faire face au paiement de deux nouveaux steamers, la Ville de Paris et la Ville du Haer.

TONI-KOLA VIN DE KOLAS FRAIS. Seul produit hygiénique et tonique, à base exclusive de l'Extrait de kola pur préparé à Caux (Seine-et-Marne) par V. Gaboreaud, exportateur de Fouta-Djallon.

A LOUER. Local pouvant servir de Bureau ou siège de Société. S'adresser pour tous renseignements à la S. P. A., 52, rue République, Lyon.

LA FIGATINE. PRISE PURE AVEC LE LAIT. le plus Esquis et le plus Nourrissant DES DEJEUNERS. Elle remplace supérieurement le Cafe au Lait.

150.000 francs avec UN franc ! DERNIERS BILLETS LOTERIE. Pour la Construction d'un MUSÉE à VALENCIENNES. Tirage: 15 Décembre 1904. PRIX DU BILLET UN FR.

NEZ OREILLES. Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'Institut pour le traitement des affections du nez.

INDUSTRIEL. Loterie-Tombola de la Société Prothétique de l'Enfance de Lyon. Tirage: 15 Avril 1905. Gros Lots: 10.000 fr. et 1.000 fr.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Voyages à itinéraires facultatifs, à coupons combinables de France aux Echelles du Levant (ou vice versa).

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES. La ligne 54 lettres 0.25 minimum 2 lignes. LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE ET COMMERCIALE Agence S. P. A.

ALBERTIN & Co Pâtes Alimentaires EXTRA. OBJETS D'OCCASION. Locations. Cours & Leçons.

AVIS. Les Petites Annonces devant paraître le vendredi ne peuvent être insérées qu'à 10 heures. Avis divers.

Et, à ce bruit... à ces rires étouffés que suivait des murmures doux comme des caresses, Manuèle se sentait envahir par une somnolence de paix... de bien-être... de déshéu... lassitude qui apaisait ses nerfs.

reste tout seul... Ça fait qu'il est moins dérangé dans son travail... Et cependant, faisait-elle en hochant la tête... vous vous rappelez, Mme Manuèle... avec nous, dans le temps... dans le bon temps, il travaillait si bien... là-bas... à la table de la salle à manger...

notre... chacun nous nous y sommes attachés... Et maintenant, il ne me reste plus de tout cela que la mélancolie du souvenir... Et puis, se répétait-elle avec une sorte d'obstination de volonté, et puis Claude, quoi qu'en dise cette fille, Claude ne songe plus à cela.